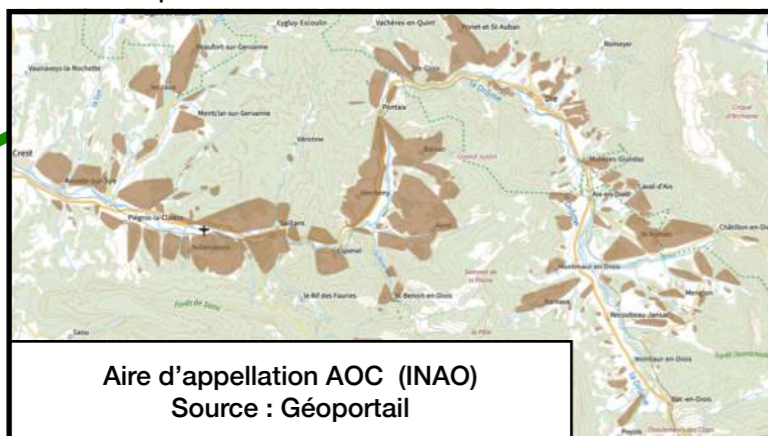


La viticulture Dioise

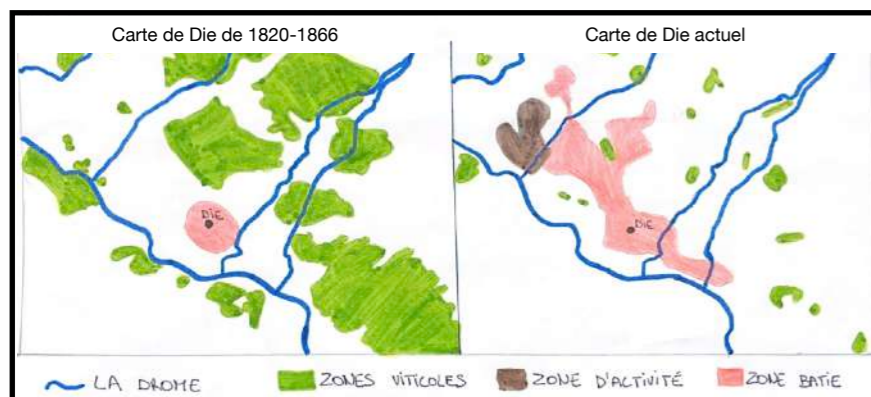
Une singularité qui la confronte à divers enjeux

Présence dans le territoire

- ➔ Présent depuis plus de 2000 ans, le vin était important notamment pour les rites funéraires ou religieux. Des vestiges retrouvés comme le texte de Pline ou des Doliums permettent d'établir que les Voconces pratiquaient déjà la viticulture dans l'espace Diois à cette époque.
- ➔ Aujourd'hui, le total cultivé est de 1700 hectares plantés AOC sur une surface potentiellement plantable d'environ 3000 hectares. Jaillance, qui est la plus grosse cave coopérative du Diois possède 1200 ha, soit 80% de la surface en production.



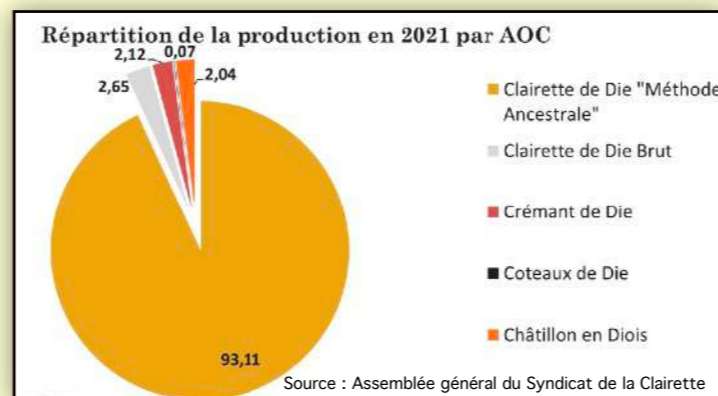
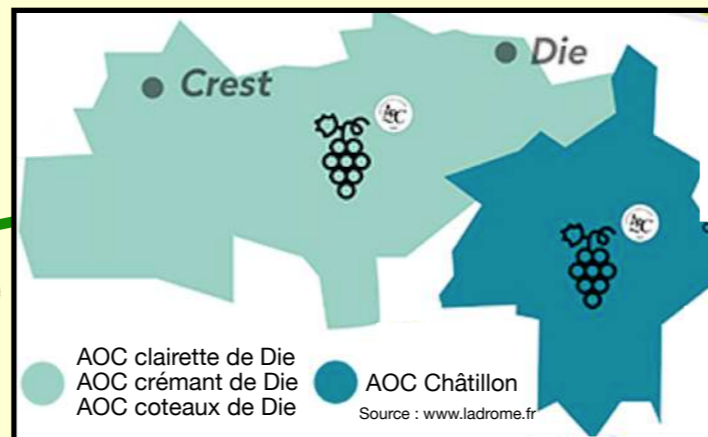
- ➔ Réparties en plusieurs petites parcelles qui dépassent rarement les 6 ha notamment à cause de la topographie. Les vignes sont le plus souvent sur terrain plat.



- ➔ Autrefois, la surface viticole occupait une grande partie de Die mais ce n'est plus le cas à cause de l'urbanisation et de la maladie du Phylloxera (1863) qui a poussé les viticulteurs à planter ailleurs. Aujourd'hui Aurel est donc la commune qui compte le plus de parcelles de vignes, et dont 136 ha appartiennent à Jaillance.

La spécificité de ces AOC

La viticulture dioise est caractérisée par 4 principaux produits : la clairette de Die, le crémant de Die, les Coteaux de Die et le Châtillon-en-Diois.



- ➔ Les cépages majoritaires de l'espace viticole Diois sont le muscat et la clairette pour une part un peu moindre.
- ➔ Jaillance récupère le raisin de ses 300 viticulteurs adhérents. Chacun peut ramener un maximum de 60 hectolitres par hectare, soit 7900 kg de raisins.
- ➔ La cave produit 25% de surface labellisée bio, 25% de surface labellisée HVE (haute valeur environnementale) et 50% de conventionnel.
- ➔ 85 % de la production viticole dioise reste en majorité sur le territoire français, le plus grand client est la grande distribution. L'exportation internationale (15%), se fait surtout vers les pays voisins de la France comme la Belgique et la Suisse. Mais la clairette de Die s'exporte aussi aux États-Unis et en Asie, notamment au Japon.

Les problématiques rencontrées

- ➔ Baisse de la vente de la clairette due en partie à la diminution de la consommation d'alcool au niveau national et à la désaffection du public français pour les produits sucrés comme la clairette.
= Impact sur le territoire Diois notamment sur la stagnation de la surface de plantation de vignes AOC.
- ➔ Réchauffement climatique qui impacte le degré d'alcool et les périodes de vendanges.
- ➔ De plus en plus de production biologique aussi due à une volonté des viticulteurs de protéger leur santé et de suivre la demande des consommateurs ce qui double l'empreinte carbone.
- ➔ Problème de main d'œuvre pour le travail de la vigne car aujourd'hui la main d'œuvre estivale est plus rare et a du mal à se loger en été du au manque de logements.
- ➔ Forte concurrence avec le prosecco (vin italien) et les produits bruts comme la bière.
Tentative de rendre la clairette attractive en faisant une variété de rosée mais qui a échoué et a même été interdite par le conseil d'état en 2015.



Photo personnelle de vignes à Ponet-et-Saint-Auban

Conclusion :

Parmi les 4 vins Diois la production de la clairette de Die est largement supérieure car c'est un vin effervescent souvent consommé pour les événements festifs et qui a une réputation jusqu'à l'internationale.

La viticulture Dioise est aujourd'hui soumise à différents défis auquel les acteurs de la viticulture essaient de répondre pour relancer la commercialisation et faire face à la période de crise qu'ils traversent.